

fuisse inter San-Benignianos monachos et clericos A Bisuatineses pro ecclesiis Salinensibus, eam amice composuit « Hugo Dei gratia Lugdunensis archiepiscopus, S. apost. sedis legatus.... Actum Lugduni publice, anno Incarnat. Dominicæ 1106, pridie Kal. Aprilis, Sabbato in Albis (4). » Paulo ante obitum ecclesiam S. Treverii Aimerico Casæ-Dei abbati concessit: Paschalis enim II id testatur in diplomate quo monasteria et cellas eidem cœnobio subjectas, et inter alias Treverianam, quam, inquit, « Venerabilis memoria » Hugo Lugdun. archiepiscopus recens contulit.

Diem clausit extremum hoc ipso an. 1106, et quidem Nonis Octobr., si fides adhibenda necrolog. San-Benigniano, Segusii (Suzè), ad Alpium radices, dum ad concilium Guastaliense ex mandato pontificis B proficisceretur, ac in eadem urbe sepultus est in abbata S. Justi, ut docet Hugo Cluniacensis abbas In epistola ad Anselmum Cantuariensem sic loquens : « Quoniam noveramus quanta inter vos et D. Hugonem Lugdun. archiepiscopum, Deo volente, exstiterit familiaritas, dignum duximus vobis significare ejusdem obitum nobis et omnibus viris bonis gravem et irrecuperabiliter dolendum ; quatenus et per vos et per vestros, veram quam vivens exhibuit dilectionem, nunc ei defuncto repensare studeatis. Obiit enim in pace Nonis Octobris apud Segusiam, dum iret ad apostolicæ vocationis concilium, sepultusque est ibidem satis honeste in abbata Sancti Justi, » etc.

Hoc ejus epitaphium scripsit Baldricus Burgulien- C sis abbas (5) :

(4) Collect. ad histor. Burgund. pag. 209, 210.

*Post Lugdunensis præsul, prius Hugo Diensis,
Magnus Romanæ filius Ecclesiæ.*

*Quem sibi legatum Romanus papa rogavit,
Ad synodum veniens, proh dolor ! occubuit.*

*Virtutum cellam, Divini pectoris aulam,
Hac tumulavit humo Segusiensis homo.*

*Lætatus Justus, hospes bonus, hospite tanto,
Quem Deus eximius misit ei socium.*

*Lugdunum luge, solemnna conciliorum
Occubitu patris occubere tibi.*

Ex antiquo monumento hæc refert Severt. « Hugo bonæ et fidelis memoriæ archiepiscopus eidem Ecclesiæ utiliter providit. Reliquit cappas ix, cum aurifrisio, casulasiv, dalmaticas vi, » etc., hoc est omnia et singula ornamenta quibus opus est pontifici sacrificanti, aut ordines conferenti. « Insuper parietem ecclesiæ et quinque vitreas adornavit, majus altare construxit, cameras episcopales cum parte turrium et atrii ædificavit, capellam episcopalem picturis et pavimento decoravit, cellaria domus plena reliquit. » Dedit et plurimos libros. « Rexit autem hanc Ecclesiam Lugdun. annis xxiii, mensibus viii, diebus vii. Apud S. Irenæum canonicos regulariter viventes instituit, quibus terras quæ quondam juris ejusdem sancti fuerant, multo pretio a laicis redemptas in communes usus traduxit, » etc. In primo instrumento, quod inter probationes Historiæ Lugdun. refert Menestrier, S. Stephano seu cathedrali ecclesiæ dicitur dedisse ecclesiam de Sandrens cum appenditiis, ecclesiam S. Mariæ de Chersers, et S. Stephani de Coisia, et de Castello S. Symphariani, et S. Martini de Pomey, et S. Martini de Noaillis.

(5) Tom. IV Hist. Franc. Duchesne, pag. 258.

NOTITIA LITTERARIA.

(Histoire littéraire de la France, t. IX, page 315.)

Tout ce qui nous reste des productions de la plume (a) l'archevêque Hugues se réduit presque à de simples lettres, mais qui sont à priser, tant pour leur grand nombre que pour les sujets dont elles traitent. Encore ne sont-elles qu'une partie de celles qu'il eut occasion d'écrire et qu'il écrivit effectivement. C'est ce que fait juger cette multitude d'affaires ecclésiastiques dont il fut chargé pendant plus de vingt ans, qu'il exerça les fonctions de légat en France et en Bourgogne. Il n'y a pas à contester que toutes les lettres d'un prélat qui eut une telle part au gouvernement de l'Eglise ne fussent intéressantes, et ne méritassent d'être conservées à la postérité. Mais il est encore arrivé que celles qui ont échappé du naufrage des autres sont extrêmement dispersées dans les recueils étrangers, où elles se trouvent souvent comme noyées. Si quelqu'un s'avisait un jour de les réunir ensemble, afin qu'on les eût de suite, pour se mettre mieux au fait de ce qui se passa alors dans l'Eglise gallicane, nous serions charmés d'abrèger son travail par le soin que nous allons prendre de les faire connaître, et d'en marquer la Chronologie autant qu'il sera possible.

Le recueil où il s'en trouve le plus sont les *Miscellanea* de Baluze, qui en a publié trois dans le cinquième volume et neuf ou dix autres dans le suivant (BAL. Misc. t. V, p. 273, 274). Les trois premières sont enclâssées dans les actes du rétablissement de l'ancien siège épiscopal d'Arras. Il n'y a cependant que la première qui ait directement rapport à ce sujet ; mais on y a fait entrer les autres, par la raison qu'elles sont adressées à Lambert, le premier évêque qui remplit alors ce siège. Cette première lettre est écrite à Robert, comte de Flandres, pour lui enjoindre de reconnaître le nouvel évêque, qui venait de Rome, où il avait été sacré, et de lui accorder sa protection, principalement pour revendiquer les biens aliénés ou enlevés de son évêché. La lettre fut écrite par conséquent en 1094, après que le métropolitain et les évêques suffragants de la province eurent reconnu eux-mêmes Lambert pour leur confrère, ce qui se fit dans un concile tenu à Reims le dix-sept septembre de la même année. Dom d'Acheri (*Spic. t. V, p. 552*) avait déjà publié cette lettre au cinquième volume de son *Spicilege*.

Dans la seconde des trois, Hugues donne avis au même prélat de la mort d'une religieuse, qui avait passé

l'Arras à Lyon, où elle avait fini ses jours le vingt-quatre janvier, apparemment de l'année suivante 1095, par où l'on peut conjecturer la date de la lettre. Elle est écrite avec de grands sentiments de piété et de foi aux prières pour les morts.

La troisième est en faveur de celui qui s'était chargé de la rendre à l'évêque Lambert. Cette personne ayant un différend avec l'évêque d'Amiens, qui était alors Gerwin, et avec Foulques, archidiacre de la même église, avait prié le légat Hugues d'engager l'évêque d'Arras à lui faire rendre justice. Hugues, en le chargeant de cette commission, lui enjoint, au cas qu'il refuse de s'en acquitter, de prier de sa part Renaud, archevêque de Reims, de faire droit aux plaintes du porteur de la lettre. Celle-ci semble avoir été écrite la même année que la précédente. Dans l'une et l'autre l'auteur prend, par une humble modestie, la qualification de serviteur de l'Eglise de Lyon, ce qu'il fait encore dans plusieurs autres.

Entre celles que contient le VI^e volume du recueil dont il est question, il y en a quatre qui furent écrites dès que Hugues n'était encore que simple évêque de Die. La première est adressée à Raoul, archevêque de Tours, pour l'inviter à une conférence, où il se devait agir d'affaires qui foraient voir si ce prélat était autant attaché au pape qu'il le voulait paraître. Hugues n'y prend d'autre titre que celui d'apocristaire de la sainte Eglise romaine. L'éditeur en marque la date en 1075 : par où l'on voit que Hugues commença dès lors, c'est-à-dire l'année d'après qu'il fut ordonné évêque de Die, à exercer les fonctions de légat en France.

Les trois suivantes sont écrites au même archevêque, pour l'inviter à autant de conciles, auxquels il était prié d'amener avec lui les suffragants de sa province. Elles sont courtes, mais elles disent beaucoup de choses en peu de mots. La première surtout contient une vive description du triste état auquel l'Eglise se trouvait alors réduite, et qui devait piquer le zèle des bons évêques. Elle fut écrite aussitôt après que le légat eut terminé le premier concile qu'il tint à Anse, et indique à Raoul celui qu'il devait tenir à Dijon le 2 janvier de l'année suivante 1077. Par la seconde des trois, il lui indique un autre concile à Clermont, en Auvergne, pour le 9 août de la même année; et par la dernière, celui qui devait s'assembler à Autun le 10 septembre suivant, et auquel le légat souhaitait que se trouvassent aussi les abbés et les plus habiles clercs de la province de Tours avec tous les évêques. Ces lettres, au reste, sont les seuls monuments qui nous fournissent l'époque précise de la tenue de tous ces conciles.

Suit une autre pièce de notre légat sous le titre de lettres, mais qui n'est proprement qu'une donation des églises de Sainte-Foi du Châtelet et de Saint-Victor, faite à l'abbaye de Conques, en Rouergue, par Hugues même, alors archevêque de Lyon, du consentement de ses chanoines, et à certaines conditions, portées par l'acte passé dans la maison archiépiscopale sans date.

Deux autres lettres de notre archevêque légat : l'une à Hugues, nouvellement ordonné archevêque de Besançon, ce qui montre qu'il s'agit de Hugues de Bourgogne; l'autre à Lambert, évêque d'Arras (Mab., An. t. V, app. p. 675, 2). L'objet de la première, qui a été réimprimée par dom Mabillon, est d'engager le premier de ces prélats à restituer à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon l'église de Notre-Dame de Saline, conformément à ce qui avait été réglé au concile de Meaux, auquel l'archevêque de Besançon, son prédécesseur, avait refusé de se trouver, quoiqu'il y eût été appelé. L'auteur ajoute que le pape avait confirmé ce règlement, et apporte en preuve un extrait de sa lettre. C'était sans doute Urbain II, car Hugues ne fut ordonné archevêque de Besançon que dans le cours de l'année 1088. On n'a point d'autre indice pour découvrir la date de cette lettre du légat. Par la suivante il invite l'évêque d'Arras au concile d'Autun, qu'il devait assembler le 15 septembre, et qui s'y tint effectivement en 1094. Pour lever la difficulté qu'il y aurait pu avoir de la part de son métropolitain l'archevêque de Reims, qui en vertu des privilèges de son église ne se croyait pas obligé d'obéir aux ordres des légats du saint-siège, l'auteur lui copie la décision du pape à ce sujet.

Autre lettre de notre archevêque, qui eut des suites fâcheuses, et brouilla pour un temps son auteur avec Ives, évêque de Chartres, à qui elle est écrite. C'est la réponse à la soixantième lettre d'Ives, dans laquelle, après lui avoir demandé, en qualité de premier suffragant de la métropole de Sens, la permission d'ordonner au commencement du carême Daïmbert, qui en avait été élu archevêque à la place de Richer, mort sur la fin de décembre 1096, il insiste sur le refus que le légat lui en avait fait. De sorte que la lettre d'Ives et la réponse de Hugues sont du commencement de l'année suivante. La raison du refus de Hugues est qu'il voulait qu'au préalable Daïmbert reconnût le droit de primatie accordé à l'Eglise de Lyon. Ives entreprit de lui montrer par plusieurs autorités que ce qu'il exigeait du nouvel archevêque élu, n'avait jamais été observé ni dans la province de Sens, ni dans aucune autre, et lui reprochait d'avoir réconcilié à son insu les seigneurs du Puiset, excommuniés par les évêques de la même province, pour les pillages qu'ils avaient faits sur les terres de l'Eglise de Chartres. La lettre d'Ives est forte en raisons, mais un peu vive et pas assez mesurée dans les termes.

Aussi le légat en fut piqué, et y fit réponse en persistant dans son refus, et tâchant de montrer qu'il était fondé sur la désobéissance du clergé de Sens, d'où le nouvel archevêque avait été tiré. C'est ainsi qu'il qualifie l'opposition de cette Eglise à reconnaître la primatie de celle de Lyon.

Quant à la réconciliation des seigneurs du Puiset, dont l'évêque de Chartres lui faisait une espèce de crime, le légat répond que c'est une pure calomnie, et en administre la preuve. Il finit sa réponse en priant Dieu d'adoucir lui-même l'émotion qu'Ives avait fait paraître contre lui, sans l'avoir méritée. Cette lettre d'Ives en suppose visiblement une autre de la part du légat en réponse à la cinquante-neuvième du même évêque. Hugues dans cette lettre, qui ne paraît nulle part, marquait nettement son refus à la permission pour le sacre de Daïmbert, ce qui le suspendit, et l'y accusait d'avoir reçu de la main du roi l'investiture de l'archevêché. Ce n'est pas, au reste, la seule lettre de notre archevêque à Ives qui soit perdue. Nous en avons huit que cet évêque lui adresse, et il ne nous en reste que deux de celles que l'autre lui écrivit.

Vient ensuite dans le recueil de Baluze, qui nous sert ici de guide, une autre lettre de Hugues à Daïmbert même, alors ordonné et faisant les fonctions d'archevêque de Sens. Dom Martène, ne la croyant pas encore imprimée en la trouvant dans un manuscrit de Saint-Victor de Paris, l'a donnée de nouveau au public. L'auteur, après avoir témoigné à Daïmbert son juste étonnement de n'avoir encore reçu aucune réponse de sa part à plusieurs autres de ses lettres, touchant les accusations intentées contre lui par les abbés de son diocèse, lui enjoint avec beaucoup de politesse, en lui faisant néanmoins sentir l'autorité dont il était revêtu, de se trouver au concile qu'il avait indiqué à Troyes après l'octave de la Pentecôte. Les éditeurs de la lettre sont partagés entre eux au sujet du temps de ce concile. L'un prétend qu'il fut tenu en 1104, et l'autre soutient que ce ne fut que l'année suivante. S'il y en eut effectivement quelqu'un à Troyes, ces

deux années-là, il est certain qu'il ne s'agit ici ni de l'un ni de l'autre. La raison est sans réplique : Hugues était encore légat du saint-siège lorsqu'il convoqua ce concile, comme il est visible, et par le pouvoir qu'il avait de l'assembler hors de sa province, et par le titre qu'il en prend dans l'inscription de sa lettre. Or, il cessa d'en exercer les fonctions dès le mois d'août 1099, que Pascal II fut élevé au souverain pontificat, comme on l'a vu dans son histoire. On ne peut point non plus entendre par ce concile celui dont fait mention Manassé I, archevêque de Reims, dans son apologie à notre légat, puisqu'il n'était point encore parvenu à l'archevêché de Lyon, ni Daïmbert à celui de Sens. Reste donc à dire que c'est un concile tenu, ou au moins indiqué à Troyes la pénultième ou dernière année du pontificat d'Urbain II, et qui nous est inconnu d'ailleurs.

Baluze a publié dans le même recueil deux actes de donation : l'un de l'année 1094, et l'autre de 1106, par lesquels notre archevêque cède à l'abbaye de Cluny deux ou trois églises qui y sont nommées. Ces actes, au reste, ne sont pas autrement intéressants, sinon pour faire connaître la piété du bienfaiteur. Elle éclate principalement dans le premier, dont une des conditions est que les moines de cette abbaye prièrent pour la rémission des péchés de l'archevêque, pour le bien de l'Eglise de Lyon, et pour le salut de tous ses chanoines et de leurs parents. Nous apprenons du même acte deux traits qui ne sont pas à omettre : le premier, que Hugues avait alors un neveu de même nom que lui entre les chanoines de son église ; l'autre, que ce fut un moine de Saint-Bénigne de Dijon, aussi nommé Hugues, qui écrivit l'acte en l'absence du chancelier, quoique cela se passât à Lyon.

Revenons à la suite des lettres de notre archevêque légat. On en a quatre d'une juste étendue, et fort importantes, dans la Collection générale des conciles (t. X, p. 364, 365). La première, dans laquelle l'auteur se qualifie très-inutile serviteur et prêtre de l'église de Die, est adressée au pape Grégoire VII, à qui il y rend compte de tout ce qui s'était passé au concile d'Autun, tenu en septembre 1077. Elle ne fut cependant écrite qu'au commencement de janvier de l'année suivante : ce qui est visible en ce que Hugues y faisant mention du concile de Clermont, qui précéda environ d'un mois celui d'Autun, en parle comme ayant été célébré l'année précédente. Hugues différa de faire ce détail au pape, sur ce qu'il avait chargé un clerc de Paris, affidé à ce pontife, de l'en instruire de vive voix, lorsqu'il serait auprès de lui, où il se devait rendre bientôt à la sortie du concile, auquel il avait assisté. Mais ce clerc était de retour, et Hugues ne recevant ni de ses nouvelles ni de celles du pape, prit le parti de lui écrire la lettre dont il est question. L'on y voit le caractère disgracieux de plusieurs évêques de France accusés, ou même convaincus de différents vices à ce concile d'Autun. C'est dans la même lettre que le légat Hugues rend à Manassé II, depuis archevêque de Reims, et à saint Bruno ces glorieux témoignages que nous avons recueillis dans leur histoire. A la fin, l'auteur annonce au pape le concile qu'il devait tenir à Poitiers le 15 janvier. Autre preuve de la date que nous assignons à cette lettre.

Le concile se tint au temps marqué, et c'est ce qui s'y passa qui fait l'objet de la seconde lettre du recueil, qui contient les quatre que nous entreprenons de discuter. Hugues, abbé de Flavigny, qui a eu soin de nous instruire de ce qu'il savait de l'histoire de notre légat, a cru devoir faire entrer cette même lettre dans sa chronique. Elle y figure à merveille, étant tout historique. On y a un triste détail des contradictions que le légat et ceux qui lui étaient attachés eurent à souffrir dans ce concile, qui fut plein de trouble et de violence, et où quelques-uns coururent risque de la vie. L'archevêque de Tours et l'évêque de Rennes, qui en furent cause en partie, y sont représentés d'une manière qui ne leur est pas honorable. Hugues termine sa lettre par des plaintes de ce que les coupables qu'il condamnait en France couraient à Rome, où, au lieu d'être traités plus rigoureusement, comme ils l'auraient mérité, on leur faisait grâce, et ils en devenaient plus insolents.

La troisième lettre de notre archevêque légat, entre les quatre dont il est ici question, se trouve aussi enchaînée dans la chronique de Hugues de Flavigny. Elle est adressée à Mathilde, comtesse de Toscane, la plus zélée protectrice des papes en ce temps-là, et fut écrite en 1087, lorsque Didier, abbé du Mont-Cassin, élu pape dès 1085, accepta enfin cette souveraine dignité, après une résistance de près de deux ans. Jusque-là l'archevêque Hugues avait espéré de s'y voir élevé lui-même. Mais piqué de voir alors ses prétentions avortées, il écrivit cette lettre pour s'opposer à l'ordination de Didier, et déduire les prétendues raisons qu'il croyait avoir de s'y opposer, quoique de son propre aveu il eût consenti à son élection. Raisons, au reste, qui sont presque toutes autant de calomnies dont il charge le nouveau pape, et dont quelques-unes retombent sur le cardinal Odon, qui fut lui-même pape peu après sous le nom d'Urbain II. Pour s'en convaincre, il suffit de savoir que presque tout ce que l'auteur avance ici se trouve contredit par l'histoire publique de ce temps-là. De sorte qu'il eût été à souhaiter, pour l'honneur de l'archevêque légat, que sa lettre eût été ensevelie dans un éternel oubli. Mais il n'est point de si grand homme qui n'ait son faible.

Enfin la quatrième lettre du recueil, qui avait été déjà publiée par dom d'Achéry, est encore adressée à la comtesse Mathilde, et fut écrite en 1088, aussitôt après l'élection d'Urbain II. L'auteur la commence par un fort bel éloge de cette princesse, et y parle du pape Grégoire VII et d'Anselme, évêque de Luques, mort deux ans auparavant, comme de deux saints qui jouissaient de la gloire éternelle. Mais le principal but de Hugues est de s'y justifier du bruit qui s'était répandu qu'il avait fait schisme avec l'Eglise romaine. Il y proteste donc que jamais il ne s'était séparé de sa communion, et qu'il était bien éloigné de le faire dans la suite. Il se plaint un peu amèrement de saint Hugues, abbé de Cluny, et des frères du monastère, de ce qu'ils étaient du nombre de ceux qui le regardaient comme schismatique, et lui insultaient en conséquence. La pique qu'il en eut le porta à faire au saint abbé, auprès de la comtesse, une espèce de crime d'avoir récité à l'office du Vendredi-Saint l'oraison pour l'empereur Henri IV, quoique excommunié plusieurs fois. Le porteur de cette lettre était chargé de plusieurs autres que l'archevêque écrivait à Rome, et qu'il recommandait à Mathilde. Cette lettre paraît avoir été le prélude de la paix de son auteur avec le saint-siège.

Outre toutes ces lettres du légat Hugues, il y en a encore deux autres qui lui appartiennent entre celles de saint Anselme de Cantorbéry. Ce sont la soixante-quatrième et la cent vingt-quatrième du troisième livre, où l'ordre qu'elles tiennent est renversé. La seconde a été effectivement écrite avant celle qui est la première, et n'est point à sa place par une autre raison. On lui a donné le rang qu'elle tient, sur ce qu'on a supposé que c'est la réponse à la cent soixante-troisième, qui la précède immédiatement, au lieu que c'est la réponse à la vingt-quatrième du même livre, dans laquelle saint Anselme consulte l'archevêque son ami, touchant la perplexité qui l'agitait ; savoir : si, en conséquence des raisons qu'il lui expose, il

devenu abdiquer l'épiscopat où il était entré depuis peu, ou y demeurer. Il n'y a qu'à lire ces deux lettres de saint Anselme pour se convaincre de ce que nous établissons ici.

Hugues détermine son ami à l'affirmative, c'est-à-dire à retenir son archevêché, et lui en apporte des motifs pressants. Mais en lui donnant cet avis il ajoute qu'il va contre sa propre inclination, par la raison qu'il sera privé par là de voir celui qui après Dieu fait sa plus chère consolation. Ce trait semble supposer que les deux archevêques s'étaient déjà vus, et qu'ils se connaissaient autrement que par lettres. Celles qu'ils se sont écrites l'un à l'autre respirent une pieuse et tendre union. Ils s'y donnent mutuellement le titre de sainteté, qui n'était pas encore, comme on voit, réservé au seul souverain pontife.

L'autre lettre de Hugues à saint Anselme est pour lui apprendre son retour de Palestine, où il était allé visiter les saints lieux, ainsi qu'il a été dit plus haut. De sorte qu'elle n'a été écrite que dans le cours de l'année 1103, avant le plus long séjour que saint Anselme vint faire à Lyon à la fin de la même année, lorsqu'il y passa plus d'un an entier. C'est dans cette lettre que notre archevêque le presse avec une affection merveilleuse d'y revenir habiter la maison archiépiscopale, qui était entièrement à lui. Cette lettre n'est point non plus à sa place. Saint Anselme y répond par la dix-huitième de son quatrième livre, où elle devait être placée immédiatement avant la réponse, et faire ainsi la dix-septième du même livre.

Il ne nous reste, que l'on sache, de toutes les lettres de notre archevêque légat à saint Anselme, que les deux dont on vient de rendre compte. Nous en avons cependant cinq de celui-ci à l'autre, sans compter les autres qui se seront perdues, comme celles de Hugues, dont il est visible que trois au moins ont subi ce sort.

Les *Origines de l'ordre de Cîteaux*, imprimées par le Père Labbe en 1657, nous fournissent trois autres lettres de l'archevêque de Lyon, qui, s'intéressant pour le premier établissement de ce grand ordre, les écrivit en faveur de ceux qui l'entreprirent. Du recueil de cet éditeur ces lettres ont passé à la tête de la bibliothèque de Cîteaux, où l'on a réimprimé en 1660, sous le titre d'*Exorde de l'abbaye de Cîteaux*, les *Origines* publiées dès 1637. La première des trois lettres se trouve encore répétée dans ce qu'on nomme le grand Exorde de l'ordre de Cîteaux, imprimé à la suite du précédent, et dans le nouveau *Gallia Christiana*, avec une lacune facile à remplir. Celle-ci est proprement une permission accordée à saint Robert, abbé de Molesme, et à six de ses moines qui y sont nommés, de sortir de ce monastère, où ils ne pouvaient, pour plusieurs causes qu'ils alléguaient, pratiquer exactement la règle de saint Benoît, qu'ils avaient embrassée, et qu'ils espéraient suivre ailleurs avec plus de perfection. Ils allèrent exprès à Lyon demander cette permission au légat, qui la leur accorda volontiers, tant à eux qu'à tous ceux qui seraient inspirés de les imiter. C'est ce que porte expressément l'écrit qu'il leur accorda, et sur lequel ils se retirèrent au nombre de vingt-un dans le désert de Cîteaux, le 21 mars 1098, ce qui montre que les lettres du légat précédèrent de peu cette date.

La seconde lettre du recueil est adressée à Robert, évêque de Langres, dans le diocèse duquel est située l'abbaye de Molesme, et fut écrite dans le cours des premiers mois de l'année suivante. L'auteur y détaille ce qui avait été réglé à l'assemblée qu'il venait de tenir à Pierre-Encise avec plusieurs évêques et abbés, touchant le renvoi de l'abbé Robert à Molesme, où le pape, célant aux importunités des moines du lieu, souhaitait qu'il retournât. La lettre est intéressante pour ce point d'histoire, qu'on ne trouve point si bien circonstanciée ailleurs. On y voit de plus que les mesures avec lesquelles il fut arrêté que Robert quitterait Cîteaux pour rentrer à Molesme furent si sages, que toutes les parties intéressées n'y pouvaient rien perdre de leurs droits. Il y est parlé d'un bréviaire, dont l'usage commença alors, ainsi que nous l'avons observé autre part.

La troisième lettre qui suit dans les recueils indiqués est écrite au pape Pascal II, à qui elle fut rendue avec celles des légats Jean et Benoît, et de Gautier, évêque de Châlons-sur-Saône, dans le diocèse duquel Cîteaux était alors situé, par Jean et Hilde, moines de ce monastère naissant. Le but de toutes ces lettres était d'engager ce pontife à accorder sa protection à ce même monastère, dont Albéric venait d'être élu abbé. Il avait en après son élection devoir faire cette démarche auprès du saint-siège, et avait chargé ses députés de passer par Lyon, et de prendre la recommandation de l'archevêque. Sur sa lettre et les deux autres, Pascal accorda une bulle en faveur du nouveau monastère, dans laquelle en parlant de notre archevêque, il donne à entendre qu'il n'était plus son légat, comme il a été dit dans son histoire. Hugues écrivit cette lettre peu de temps avant qu'il allât lui-même à Rome, par où il passa pour se rendre en Palestine. Ce qu'il y dit de la jalousie qu'avaient déjà conçue d'autres moines voisins de Cîteaux, en voyant la vie pauvre et pénitente de ses premiers habitants, fait voir que ce mal, qui eut depuis de fâcheuses suites, avait commencé dès lors.

Au même volume du Père Labbe, où ont été imprimées pour la première fois les trois lettres précédentes, il y en a encore une autre du même auteur, enchâssée dans la chronique d'Hugues, abbé de Flavigny. Elle fut écrite en 1097, et adressée à Haganon, évêque d'Autun, en faveur de cet abbé, à la mémoire de qui elle est fort honorable. Notre archevêque ayant confirmé son élection en qualité de légat, le renvoya avec cette lettre à Haganon, évêque diocésain, pour recevoir la bénédiction abbatiale.

L'auteur de l'histoire de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardennes, qui a été attentif à faire entrer dans son ouvrage plusieurs pièces originales des temps dont il a occasion de parler, nous y a donné une autre lettre de notre archevêque légat. Elle est intéressante, et adressée au pape Urbain II, pour l'instruire de ce qui s'était passé à l'institution et destitution de Robert, abbé de Saint-Remi de Reims, un des historiens de la première croisade. Le détail y est fort bien circonstancié, et l'on n'a rien de plus propre à nous mettre au fait de cet événement, qui fit alors quelque bruit. L'auteur de la lettre, qui s'y qualifie serviteur de l'église de Lyon, comme il fait dans presque toutes les autres qu'il écrivit depuis sa translation à ce siège primateal, dit avoir refusé de consentir à ce qu'on eût un autre abbé à la place de Robert, par la seule raison que celui-ci avait appelé au saint-siège. Que néanmoins l'archevêque Manassé II l'avait prié par ses lettres d'y consentir, et qu'Hilgode, évêque de Soissons, Ponce, chanoine de la cathédrale de Reims, et Raoul, qui en était prévôt, étaient venus lui demander la même grâce. Cette lettre fut écrite en 1097, comme il paraît par un rescrit du pape Urbain, référé en partie dans les archives de l'abbaye de Saint-Remi.

Autre lettre qui appartient encore à l'archevêque Hugues, et que Jean-Baptiste Souchet a pris soin de publier dans ses observations sur les lettres d'Ives de Chartres, après l'avoir tirée des manuscrits. Hugues l'adresse à cet évêque, qui gouvernait alors le diocèse de Sens à la mort de Richer son archevêque, pour lui enjoindre de faire observer l'interdit prononcé contre Ursion, maître d'hôtel du roi, et ses com-

plices, en conséquence de ce qu'Ursion avait pris et emprisonné un homme du diocèse d'Evreux qui allait en pèlerinage à Sainte-Marie-Madeleine de Vézelay, et à Saint-Gilles en Languedoc. La lettre est de l'année 1096, comme le montre le temps de la mort de l'archevêque Richer; et dès lors au moins on était persuadé dans le public, que les reliques de sainte Madeleine étaient à l'abbaye de Vézelay, ce qu'ine favorise pas la prétention des Provençaux.

Encore une autre lettre de notre archevêque, imprimée dans divers recueils indiqués à la marge. Celle-ci est circulaire, étant adressée à tous les archevêques, évêques, abbés et autres fidèles, pour leur notifier la sentence d'absolution que l'archevêque légat, assisté d'Aldebert de Bourges, d'Hoël du Mans et de plusieurs abbés, avait prononcée à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, le jour de la fête de Saint-Jean-Baptiste, 1094, en faveur de Foulques Rechin, comte d'Anjou, excommunié depuis longtemps pour les raisons détaillées dans la lettre.

HUGONIS

LUGDUNENSIS ARCHIEPISCOPI

EPISTOLÆ ET PRIVILEGIA.

I.

Episto. a Hugonis Diensis episcopi ad Rodulfum archiepiscopum Turonensem de legatione sua.

(Anno 1075.)

[BALUZ. *Miscell.* edit. Mansi, III, 53.]

RADULFO, venerabili Turonensium archiepiscopo, Hugo, sanctæ Romanæ Ecclesiæ apocrisiarius, æternæ vitæ beatitudinem.

Quanti matrem vestram sanctam Romanam Ecclesiam liberalitas vestra habeat, an ex corde domino apostolico adhæreat, quanto amore eum amplectatur, nunc ostenditis; ex cujus parte habeo vobis quedam dare et dicere, pro quibus necessarium est vos ad me venire. Licet enim suorum fidelium minime, tamen suo et sanctæ Romanæ Ecclesiæ filio, in tradendis ecclesiasticis negotiis vices suas mihi commisit; pro quibus prudentiam vestram elaborare vigilanter et scientiam nostram, Deo auxiliante, prius quam a vobis recedam diligentissime oportebit insudare. Unde, admoneo, precor, auctoritate etiam mihi commissa et suggero ut mecum loqui quam citius poteritis non differetis. Valete.

II.

Alia ad eundem, qua eum invitat ad concilium Divionense.

(Anno 1076.)

[*Ibid.*]

Hugo, gratia Dei Diensis episcopus, sanctæ sedis apostolicæ legatus, Turonensi archiepiscopo, salutem.

Dilectionem vestram, charissime, latere minime credimus quanta Dominicarum ovium pericula, abundante iniquitate et refrigescente charitate multorum, sancta patiatur Ecclesia, dum sanctæ fidei adversantium quotidie multiplicatur numerus, et pastoralis ordo ad susceptam curam minus debito invenitur sollicitus. Sed si sanctorum Patrum auctoritas ut Christianæ religionis

A semper augetur dignitas omni intentione laboravit, nobis invigilandum summopere est ne nostra depereat negligentia quod illorum crevit diligentia. Vestræ itaque fraternitati nos in Lugdunensi Jicæsi apud Ansam concilium habuisse et quibusdam ecclesiasticis necessitatibus, Deo auxiliante, consuluisse notificamus; in quo nonnullis emergentibus causis ad reparandum sanctæ Ecclesiæ statum non minimum necessariis consilio consentium fratrum aliud iv Non. Januarii apud Divionem castrum Burgundiæ celebrandum preposuimus; ad quod vos venire et suffraganeos vestros ex parte nostra invitare præcipimus. Valete.

III.

Alia ad eundem, qua eum invitat ad concilium Arvernense.

(Anno 1077.)

[*Ibid.*]

Hugo, dignatione Dei Diensis episcopus, Romanæ Ecclesiæ legatus, RADULFO Turonensi archiepiscopo, salutem.

Messis quidem multa, operarii vero pauci. Unde nobis magis lamentandum, qui in area Domini triturare videmur. Quapropter, quia Ecclesiam Domini undique distrahi videmus, apud Arverniam urbem vii Idus Augusti synodale concilium indiximus. Comprovinciales tuos et aliarum regionum religiosos quos potuimus invitavimus. Te quoque sicut fidelissimum socium in viam Dei et adiutorem ejus charitative vocamus et auctoritate nobis concessa præcipimus ut venias, omnesque tuos suffraganeos venire invites omni remota excusatione. Vale.

IV.

Alia ad eundem, qua eum invitat ad concilium Augustodunense.

(Anno 1077.)

[*Ibid.*]

Hugo, gratia Dei Diensis episcopus et sanctæ